République Française Département Haute-Marne Le Signe, Centre National du Graphisme



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/02/2018

	Référence
2	0180220AG01

Objet de la délibération

APPROBATION DU PROCES. VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GÉNERALE
EXTRAORDINAIRE DU
23 NOVEMBRE 2017

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4.	3	.3	3.

Date de la convocation 06/02/2018

	Vote .	
A l'unanimité		
Pour: 3		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 20 Février à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre préscrit par la loi, à Chaumont, à la Préfecture de la Haute-Marne, sous la présidence de M. DIDIER Evrard. Administrateur

<u>Membres votants présents</u>: M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés ± M. MANGIN Pascal, Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

L'Assemblée Générale décide d'approuver le procès-verbal de la séance en date du 23 novembre 2017 (annexé).

<u>Annexe</u>: Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2017

Le Commissaire du Gouvernement

1 3 MARS 2018

affiche le:

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : Le 05/03/2018 Le Président Monsieur Evrard DIDIER

Mix carsp

centre national du graphisme

13 MARS 2018

1

Assemblée générale extraordinaire – 23 novembre 2017 PROCES-VERBAL

à Chaumont

Paris, le 23 novembre 2017

Assemblée générale extraordinaire PROCES-VERBAL

Référence: 20171123-AG

ANNEXE à la délibération n° 20180220AG01

L'Assemblée générale extraordinaire du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est tenue le 23 novembre 2017 à 19h, dans les locaux de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD), 31 Rue d'Ulm, 75005 Paris.

Membres présents (3) :

- M. Charles DESSERVY, représentant du Ministère de la Culture
- M. Evrard DIDIER, suppléant de Mme Christine GUILLEMY, représentant de la Ville de Chaumont,
- M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est

Membre excusé et représenté (1) :

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont

Participaient également (1) :

- Mme Françoise SOULIMAN, Commissaire du Gouvernement

Trois membres sont afférents votants. La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

M. Charles DESSERVY, représentant du Ministère de la Culture, est nommé Secrétaire de séance.

M. Evrard DIDIER préside la séance.

La teneur des échanges revêt un caractère confidentiel. La séance n'est pas enregistrée.

Décision de l'Assemblée générale extraordinaire

Modalités de recrutement du Directeur général du GIP (offre d'emploi, calendrier, jurys) (délibération 20171123-AG-I)

Considérant l'échéance de la vacance d'emploi du Directeur général le 31 mars 2018 ;

Il est proposé aux membres de l'Assemblée générale :

- de délibérer et de décider de la procédure et des modalités de recrutement du Directeur général;
- d'autoriser le recrutement du Directeur général.

Les membres décident de préciser dans le document présentant les modalités de recrutement que le calendrier est indicatif et sous réserve de la disponibilité des membres des jurys.

Les membres décident des modalités d'envois des candidatures comme suit :

« Les candidatures sont à adresser par courriel à : recrutementdgsigne@gmail.com

centre national du graphisme

ă Chaumont

Assemblée générale extraordinaire - 23 novembre 2017 PROCES-VERBAL

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale :

- de délibérer et de décider de la procédure et des modalités de recrutement du Directeur général ;
- d'autoriser le recrutement du Directeur général.

Les membres décident de préciser dans le document présentant les modalités de recrutement que le calendrier est indicatif et sous réserve de la disponibilité des membres des jurys.

Les membres décident des modalités d'envois des candidatures comme suit :

« Les candidatures sont à adresser par couriel à : recrutementdgsigne@gmail.com Les pièces jointes doivent être au format pdf, et nommées comme suit : « référence du poste + nom du candidat + prénom du candidat + nom du fichier ».

L'Assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité, d'approuver la procédure et les modalités de recrutement du Directeur Général du GIP.

L'Assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le lancement de la procédure de recrutement du Directeur Général du GIP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Président,

M. Evrard DIDIER

Le Secrétaire de séance,

M. Charles DESSERVY

République Française Département Haute-Marne Le Signe, Centre National du Graphisme



DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/02/2018

	Référence
	20180220AG02
·	

Objet de la délibération APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2017

Nombre de membres			
Afférents	Alférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation	
06/02/2018	

	Vote
A l'unanimité	
Pour : 3 Contre : 0	
Abstention ::0.	

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 20 Février à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, à la Préfecture de la Haute-Marne, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés : M. MANGIN Pascal, Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2017

Vu l'article 17,2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

L'Assemblée Générale décide d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 11 décembre 2017 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2017

Le Commissaire du Gouvernement

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

.1 3 MARS 2018

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

affiche le:

Pour copie conforme: Le 05/03/2018 Le Président

Monsieur Evrard DIDIER

1714 y 3

centre national du graphisme

13 MARS 2018

à Chaumont

Assemblée générale ordinaire - 11 décembre 2017 PROCES-VERBAL

Nancy, le 11 décembre 2017

Assemblée générale ordinaire PROCES-VERBAL

ANNEXE à la délibération n° 20180220AG02

Référence: 20171211-AG

L'Assemblée générale ordinaire du Groupement d'intérêt public « le Signé, centre national du graphisme » s'est tenue le 11 décembre 2017 à 16h29, dans les locaux de l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy, campus de l'alliance ARTEM, 1 place Charles Cartier-Bresson 54000 Nancy.

Membres présents (3) :

- M. Charles DESSERVY, représentant du Ministère de la Culture
- M. Evrard DIDIER, suppléant de Mme Christine GUILLEMY, représentant de la Ville de Chaumont,
- M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est

Membre excusé et représenté (1) :

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont

Participaient également (1) :

Mme Françoise SOULIMAN, Commissaire du Gouvernement

Trois membres sont afférents votants. La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

M. Charles DESSERVY, représentant du Ministère de la Culture, est nommé Secrétaire de séance,

M. Evrard DIDIER préside la séance.

Chacun des membres dispose d'une tablette avec l'ensemble des documents pour la séance. Avec l'accord des membres présents, la séance est enregistrée.

Décisions de l'Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2017 (délibération 20171211-AG-30)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 septembre 2017.

centre national du graphisme

à Chaumont

Assemblée générale ordinaire – 11 décembre 2017 PROCES-VERBAL

Le Président du Signé indique que le collège institutionnel du Conseil d'administration à rendu à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble des points à l'ordre du jour du Conseil d'administration, sous réserve des modifications demandées. Il demande aux membres leur accord pour procéder à un vote unique pour adopter l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

2. Ressources humaines

- 2.1. Modalités d'attribution des chèques déjeuner (délibération 20171211-AG-31)
- L'Assemblée générale décide de la création d'un règlement définissant le mode d'attribution des chèques déjeuner intégrant notamment les modalités de calcul en rapport avec les absences éventuelles des agents (absence pour maladie notamment).
- 2.2. Modification du règlement intérieur du temps de travail (délibération 20171211-AG-32)
- L'Assemblée générale décide des modifications à apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme comme suit :
- modification du règlement intérieur du temps de travail (version 3) qui supprime la possibilité d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps, justifiée par l'annualisation du temps de travail
- précision quant au remboursement des frais de déplacements des agents en télétravail qui correspond aux modalités de remboursement prévues pour les autres agents calculé au départ du lieu de résidence administrative (Chaumont) et non du lieu de télétravail, sauf lors de missions ou formations ayant lieu sur le lieu même du télétravail.
- réduction de la quotité de temps de travail autorisée en télétravail à de deux jours maximum par semaine au lieu de 3 jours maximum par semaine dans la version précédente.
- 2.3. Modification du tableau des postes et des effectifs (délibération 20171211-AG-33)
- L'Assemblée générale décide des modifications à apporter au tableau des postes et des effectifs votés lors de la dernière séance du 15 septembre 2017.
- Le nouveau tableau des emplois et des effectifs du Signe présentera, au 1er avril 2018, 21 emplois, correspondant à 20,57 ETP.
- L'Assemblée générale décide de la liste suivante correspondant aux neuf postes requérant des qualifications spécialisées en rapport avec l'activité du groupement :
- 2017-4, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice de la programmation »;
- 2017-10, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice du département du développement culturel »;
- 2017-11, filière culturelle, catégorie A, « chargé-e, de l'enseignement supérieur, de la formation et de la coopération internationale » :
- 2017-13, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets éducatifs et culturels »;
- 2017-14, filière administrative, catégorie A, « directeur-trice du département de la valorisation et de l'administration » :
- 2017-19, filière culturelle, catégorie A, « chargé-e de projets accueil, animation, événementiel culturel »
- 2017-20, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets parcours visiteurs, librairie-boutique et commercialisation des éditions »;
- 2017-25, filière culturelle, catégorie A, responsable du pôle valorisation »;
- 2017-26, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice du département des collections, des expositions et de la recherche ».
- 3. Décision Modificative nº 2 apportée au Budget Primitif 2017 (délibération 20171211-AG-34)
- La décision porte sur la décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section. La décision modificative revoit les crédits de fonctionnement à la baisse (moins 130 097,05 €), portés à 1 244 896,95 €, de même que les crédits d'investissement (moins 7 144,42 €), portés à 31 065,51 €.
- L'Assemblée générale décide de la décision modificative numéro 2 apportée au budget 2017 du Signe, centre national du graphisme.
- 4. Culture

centre national du graphisme

à Chaumont

Assemblée générale ordinaire – 11 décembre 2017 PROCES-VERBAL

4.1 <u>Programmation 2018</u> (délibération 20171211-AG-35)

Les éléments clefs de la programmation 2018 concernent les projets suivants : Expositions

- Exposition « l'affiche illustrée à la Belle Epoque, La Collection Dutailly « du 23 septembre 2017- 8 janvier 2018 ;
- Exposition « Ralph Schraivogel » du 10 novembre 2017-4 février 2018 ;
- Exposition « Les petits spécimens Opus 2 : "Tout se transforme "du 14 février-22 avril 2018 ;
- Exposition « Maison papier » du 30 mars 16 septembre 2018 ;
- Exposition « Textile » du 2 novembre 2018 février 2019 ;
- Expositions « XS » qui va présenter de petits formats dans plusieurs espaces du Signe tout au long de l'année afin de dynamiser l'accueil, de proposer des échelles différentes et de faire découvrir des créateurs et des projets sur un mode simple, spontané et peu coûteux;
- Exposition Une cartographie de la recherche en design graphique (itinérance et développement) dans les écoles d'art et de design de France.

Signe +

Le Signe va assurer une programmation événementielle de l'espace d'accueil du Signe, lieu de vie. Découvertes de projets, collaboration, rencontres en lien avec le café, l'espace de co-working, la librairie et les expositions. Le laboratoire de formes

Fer de lance d'un projet structurant, le laboratoire de formes imagine, expérimente et anticipe les nouvelles formes de design de demain. Pour mener à bien ce projet, le Signe fait appel à un expert ; un designer d'espaces, David des Moutis du Studio DDMW.

Préfiguration du centre de ressources

La préfiguration du centre de ressources du Signe permettra de penser une architecture et une articulation des ressources entre projets et outils de médiation, collections, productions, mémoire du lieu et du projet du graphisme à Chaumont.

Le Signe éditions

2018 donnera priorité aux publications destinées à la jeunesse avec deux séries pour penser et manipuler les formes, permettre l'interprétation et susciter l'envie chez le jeune lecteur d'improviser. Les éditions ont le projet de lancer une nouvelle collection « Univers des signes dirigée par Vivien Philizot : « La collection Univers des signes explorera notre culture visuelle contemporaine. Elle interrogera les dimensions politiques et sociales des différentes formes visuelles de notre univers quotidien. En rapportant ces formes à leur contexte d'usage, à leur circulation géographique, à leur histoire, à leur inscription dans un ensemble d'interactions sociales ou de situations diverses, cette collection s'intéressera à la manière dont notre environnement visuel est toujours et déjà un environnement politique » (Vivien Philizot).

L'Assemblée générale décide de la programmation 2018 du Signe.

4.2 Convention de mise à disposition de biens culturels Ville-GIP

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens culturels définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens culturels pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

La Ville de Chaumont n'ayant pas encore présenté en Conseil municipal le projet de convention, L'Assemblée générale décide de reporter ce point.

5. Finances

5.1 Amortissement des biens (délibération 20171211-AG-36)

L'Assemblée générale décide de l'adoption des durées d'amortissement pour les immobilisations du Signe, centre national du graphisme (tableaux des durées d'amortissement annexés) et de l'application de la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Le seuil concernant les biens de faible valeur en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une seule année est de 100 euros unitaire TTC.

5.2 Budget Primitif 2018 (délibération 20171211-AG-37)

L'Assemblée générale décide le présent budget primitif 2018 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

centre national du graphisme

à Chaumont

Assemblée générale ordinaire – 11 décembre 2017 PROCES-VERBAL

Le budget primitif 2018 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de récettes de 1 811 500€.

6. Administration générale

6.1 Convention de mise à disposition de biens immobiliers Ville-GIP

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens immobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens immobiliers pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

La Ville de Chaumont n'ayant pas encore présenté en Conseil municipal le projet de convention, L'Assemblée générale décide de reporter ce point.

6.2 Convention de mise à disposition de biens mobiliers Ville-GIP

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens mobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens mobiliers pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

La Ville de Chaumont n'àyant pas encore présenté en Conseil municipal le projet de convention, L'Assemblée générale décide de reporter ce point.

6.3 Utilisation des logotypes des membres constitutifs sur les supports de communication

Les échanges des membres du CA du 15 septembre 2017 avaient permis d'évoquer la possibilité pour le groupement de se prévaloir d'une certaine souplesse dans l'utilisation des logos à charge pour le commanditaire de prévoir dans son cahier des charges les contraintes imposées au graphiste.

L'Assemblée générale décide de retirer ce point à l'ordre du jour.

Il est convenu que le Signe respectera ses obligations contractuelles avec les partenaires publics. En cas de demande de ne pas inclure les logotypes sur la création d'un artiste, la demande devra être validée par les instances et ces demandes devront rester exceptionnelles.

7. Instances

7.1 Délégations de l'Assemblée générale au Conseil d'administration (délibération 20171211-AG-38)

Afin de donner les moyens au Conseil d'administration d'exercer la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement, l'Assemblée générale décide d'étendre cette délégation à l'ensemble de ses attributions à l'exception des compétences exclusives de l'Assemblée générale pour lesquelles le Conseil d'administration rend un avis. La délégation de la compétence générale au Conseil d'administration permettra à ce dernier de se réunir de manière autonome sans nécessairement être suivi d'une Assemblée générale.

7.2 Modification du Règlement Intérieur Administratif (délibération 20171211-AG-39)

Le règlement intérieur administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 15 septembre 2015 est modifié et complété comme suit :

- Article 2- 2 Assemblée générale du GIP : organisation et droit de vote en cas de suppléance,
- Article 2-3- Assemblée générale du GIP : modalités des votes,
- Article 3-3- Conseil d'administration du GIP : organisation de la suppléance et modalités de vote,
- Article 3-4 -Conseil d'administration du GIP : modalités des votes
- Article 5- Recrutement du Directeur général
- Article 6- Modalités d'exercice des fonctions de Directeur général (frais de représentation et délégations)
- Article 7- fonctionnement du COS

L'Assemblée Générale décide les modifications et ajouts au Règlement Intérieur Administratif.

7.3 Désignations au Conseil d'Orientation Scientifique (délibération 20171211-AG-40)

L'Assemblée générale décide de la modification de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique par l'ajout de deux personnalités qualifiées dont le mandat de trois ans débute à compter de la date de la présente délibération :

- Giorgio CAMUFFO, graphiste italien;
- François CASPAR, graphiste, président de l'Alliance Française des Designers (AFD).

centre national du graphisme

Assemblée générale ordinaire – 11 décembre 2017 PROCES-VERBAL

à Chaumont

Les modalités de désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique sont fixées par le Règlement intérieur et administratif du groupement.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est ainsi composé de 24 membres.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité toutes les délibérations.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses. Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h33.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

M. Evrard DIDIER

M. Charles DESSERVY

Le Commissaire du Gouvernement

1 3 MARS 2018

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/02/2018

 Référence	·	•	
20180220AG03	}		

and the control of the state of

Objet de la délibération

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation	
06/02/2018.	

	ote
A l'unanimité	
Pour : 3	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement

13 MARS 2018

affichéle:

L'an 2018 et le 20 Février à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre préscrit par la loi, à Chaumont, à la Préfecture de la Haute-Marne, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés : M. MANGIN Pascal, Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article 109 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu l'article 4 du décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération 20170317-AG- 5 portant nomination du directeur général du Groupement

Considérant que la nomination du Directeur général décidée pour une durée de 12 mois (période de vacance d'emploi) prend fin au 31 mars 2018.

Le groupement d'intérêt public doit désormais procéder à la nomination de son Directeur général. Une pré-sélection des candidatures a été organisée le 26 janvier 2018 par un jury composé des personnalités suivantes :

- le Président du Groupement
- un représentant de l'Etat/Ministère de la Culture
- un représentant de la Région Grand Est
- un représentant de la Ville de Chaumont

Le jury de sélection, composé des personnalités suivantes, s'est ensuite réuni le 20 février 2018 afin d'auditionner les candidats retenus par le jury de pré-sélection :

- le Président du Groupement
- un représentant de l'Etat/Ministère de la Culture et une personnalité qualifiée dans le champ de la création contemporaine (arts visuels)
- un représentant de la Région Grand Est et une personnalité qualifiée
- un représentant de la Ville de Chaumont et une personnalité qualifiée

République Française Département Haute-Marne Le Signe, Centre National du Graphisme



Après en avoir délibéré, le jury de sélection propose la candidature de Monsieur Jean-Michel Géridan au poste de Directeur Général du Signe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de prendre acte de la proposition faite par le jury et de déléguer au Président la conduite des discussions et négociations concernant les modalités du contrat du futur directeur, préalablement à sa nomination par la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Le 05/03/2018 Le Président Monsieur Evrard DIDIER

